

AFFAIRES GENERALES

POINT 10 : LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 3 BIS RUE DU PRESSEIR 94440 MAROLLES-EN-BRIE

Une convention est proposée afin de fixer les modalités de mise en location du local commercial à vocation de Brasserie sis 3 Bis rue du Pressoir, d'en fixer le montant du loyer, de caution et les modalités d'occupation

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition et de location d'un local communal destiné à l'exploitation d'une activité de brasserie. Elle précise les modalités juridiques, financières et techniques encadrant l'occupation du local par le Bénéficiaire, notamment en matière de durée, de loyers et charges, d'assurance et d'obligations respectives des parties. Cette convention vise à assurer une utilisation conforme du local, dans le respect des règles applicables au domaine communal et des intérêts de la collectivité, tout en permettant le développement de l'activité économique concernée.

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 09 février 2026, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE 1 : PROPOSER ce local commercial à la location.

ARTICLE 2 : FIXER le montant du loyer à 1 500 euros par mois hors charges ainsi qu'une redevance relative au Chiffre d'Affaires hors taxes (C.A.H.T.).

ARTICLE 3 : DEMANDER une caution de 30 000 euros hors charges, au futur locataire.

ARTICLE 4 : DIRE que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

ARTICLE 5 : AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer la convention de location ci-annexée et tous les documents relatifs à cette location.